



Nom de la commission

Forum : Conseil économique et social

Question : Quelles propositions face aux défis que représente l'I.A. pour le monde du travail ?

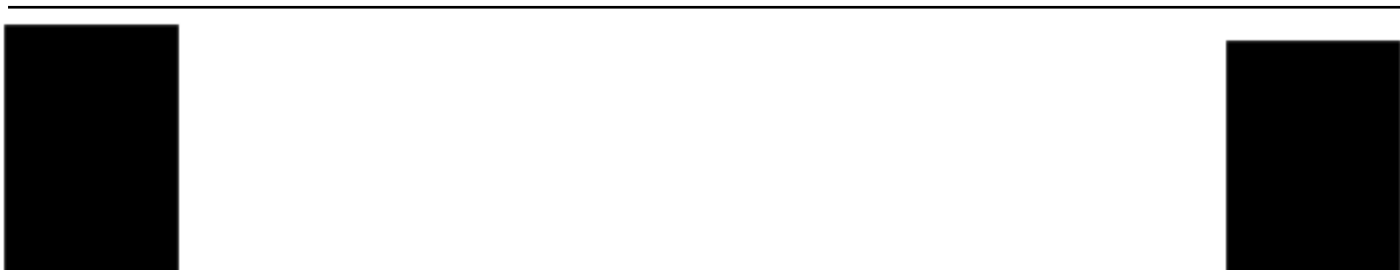
Soumis par : Algérie

Forum : Conseil économique et social

Quelles propositions face aux défis que représente l'I.A. pour le monde du travail ?

Délégation : Algérie

Préambule :

- Rappelant la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable, notamment l'ODD 8 visant à promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, ainsi que l'emploi productif et le travail décent pour tous,
 - Réaffirmant la Déclaration universelle des droits de l'homme, (en particulier l'article 23) qui stipule que toute personne a droit au travail et à une protection contre le chômage,
 - Prenant en compte la Résolution A/RES/73/17 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'impact des nouvelles technologies sur le développement durable,
 - Considérant les rapports de l'Organisation internationale du travail indiquant que l'Intelligence Artificielle pourrait automatiser jusqu'à 30 % des emplois mondiaux d'ici 2030, tout en créant de nouvelles opportunités dans certains secteurs,
 - Notant les inégalités croissantes entre les pays développés et en développement en matière d'accès aux technologies de l'IA et de formation aux compétences numériques,
 - Reconnaisant le rôle essentiel des États, du secteur privé et des organisations internationales dans la régulation et les potentiels changements occasionnés par l'IA dans le monde du travail,
-
-
- 

- Saluant les initiatives internationales visant à encadrer l'utilisation de l'IA de manière éthique, notamment celles de l'OCDE sur l'IA et la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA,

Résolution :

1. Encourage les États membres à adopter des politiques nationales garantissant une transition juste pour les travailleurs concernés par l'automatisation et l'IA, en renforçant les procédures de reconversion professionnelle et de formation continue,
2. Recommande la mise en place d'un cadre juridique international sous l'égide de l'ONU afin de réguler l'IA dans le monde du travail, en favorisant la transparence des algorithmes et la responsabilité des entreprises,
3. Invite les gouvernements à coopérer avec le secteur privé pour développer des formations adaptées aux nouveaux besoins du marché du travail liés à l'IA, notamment dans les pays en développement,
4. Encourage les organisations internationales, notamment l'OIT et l'UNESCO, à renforcer les mécanismes de suivi et d'accompagnement des États pour l'intégration équitable de l'IA dans le monde du travail,
5. Demande aux États de promouvoir des mesures de protection sociale adaptées aux travailleurs dont les emplois sont menacés par l'automatisation,
6. Souligne l'importance d'un accès équitable aux technologies de l'IA pour tous les pays, en encourageant le transfert de technologies et le développement de capacités locales,
7. Invite les entreprises à adopter des chartes éthiques garantissant une utilisation responsable de l'IA dans l'emploi, en prévenant les discriminations et en favorisant l'inclusion sociale,
8. Encourage les États membres à échanger leurs bonnes pratiques et à collaborer dans le cadre de forums internationaux sur les impacts de l'IA sur le travail,